

Règlement Intérieur

1er Blitz de Seichamps Echecs

Préambule : Par leur participation à ce tournoi, toutes les participantes et tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce dernier.

Article 1 : Généralités.

Seichamps Echecs organise son 1er tournoi blitz, le samedi 13 octobre 2018 à l'espace des parapluies, 54 280 Seichamps.

Ce club sera représenté par Mr DUBOURG Lionel.

Le Tournoi est ouvert à tout licencié FFE et/ou étranger ayant acquitté ses droits d'inscription dans les délais de l'article 4a du présent règlement.

Les joueuses ou joueurs étrangers, non licencié(e)s en France, doivent indiquer le code FIDE attribué par leur fédération.

Les résultats sont comptabilisés pour l'élo Blitz de Novembre 2018.

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE d'Antalya (Turquie) entrées en application le 1er janvier 2018. L'article 6.7 portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Le délai de retard autorisé est celui de la pendule avant d'effectuer le 1er coup. Le temps de la joueuse ou du joueur absent(e) s'écoulera après le lancement de la ronde jusqu'à l'achèvement de son 1er coup, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 2 : Appariements et résultats.

Les appariements se font au Système Suisse classique à l'aide du logiciel informatique PAPI 3.3.4.

Les résultats pourront être inscrits par les joueuses ou joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultat développée par Mr Pascal AUBRY.

Les joueurs ne venant pas donner leur résultat dans les délais pourront se voir attribuer un double forfait.

Seront appariés à la 1ère ronde toutes les joueuses et tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence, réglé leurs droits d'inscription dans les délais précisés à l'article 4a du présent règlement, et pointé en accord avec l'article 4.

La définition d'une fin de ronde est donnée dans l'article 7 du présent règlement.

Article 3 : Cadence.

Elle sera de 5min K.O.

Article 4 : Organisation.p²

A) Inscription et Vérification des licences :

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 05 octobre 2018 00h00 auprès de Mr DUBOURG Lionel,
Dubourg.lionel@numericable.fr

B) Pointage:

Il aura lieu de 13h00 à 13h45.

Il sera laissé à l'appréciation de l'arbitre en chef et de l'organisateur, une éventuelle inscription d'un joueur pendant le tournoi.

C) Ronde 1 et Remise des prix:

La ronde 1 aura lieu vers 14h00 et la remise des prix vers 17h15.

Article 5 : Droits d'inscriptions et Prix.

Droits d'inscriptions :

Adultes : 5€

Jeunes : 2€ - mois de 18 ans au 1^e janvier 2019

Prix en espèces :

Une liste définitive des prix sera affichée pendant la première moitié du tournoi, avant le début de la ronde 4.

Les prix ne peuvent pas être cumulés.

Les prix du classement général seront distribués à la place après application des départages.

Toute joueuse ou joueur non présent(e) à la remise des prix renonce *ipso facto* à son lot.

Tout lot non distribué restera la propriété de l'organisateur.

Article 6 : Classement et Départages.

Les joueuses et joueurs seront classé(e)s par ordre décroissant de points de partie.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant :

⇒ 1 point pour le gain, 0.5 point pour la partie nulle et 0 point pour la perte (art 10).

Les départages seront les suivants :

1^{er} départage : NOMBRE DE VICTOIRES

2^{ème} départage : CUMULATIF

3^{ème} départage : PERFORMANCE

Article 7 : Interdictions et Recommandations.

Fin de ronde et forfait :

- Une ronde sera considérée comme terminée quand la dernière partie de cette ronde sera réputée finie comme dans l'article 5 page 62 du livre de l'arbitre du 01/09/2017.

- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français, et

à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Moyens électroniques :

-Si un joueur apporte n'importe quel type de moyen électronique de communication dans l'espace de jeu, il devra être **totalemment éteint, non visible**. S'il est avéré qu'un joueur a apporté un tel équipement non éteint dans la salle de jeu, il perdra la partie, son adversaire gagnera. Si un joueur veut utiliser son téléphone portable, il doit d'abord en demander l'autorisation à l'arbitre.

Les spectateurs :

Leurs téléphones devront être mis en mode « silencieux » et ne pourront être utilisés pour prendre des photos ou filmer.

Cigarettes :

-Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'intégralité des locaux.

A propos de la partie :

- **L'article B.4 s'appliquera pour l'ensemble du tournoi.**

- Au bout de **deux (2) coups illégaux achevés pour un joueur**, celui-ci perdra automatiquement sa partie, sauf si son adversaire ne peut mater par aucune suite de coups légaux, dans ce cas la partie sera déclarée nulle.

-**Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule (art 7.5.1)**

- **Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser/jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal. (art 7.7.1)**

-**Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal. (art 7.8.1)**

Conduite des joueurs :

- L'analyse et le blitz sont interdits dans les zones de jeu.

- Il est interdit de quitter la salle de jeu pendant les parties, sauf avec autorisation de l'arbitre.

- **Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu, sauf avec autorisation l'arbitre. La salle de jeu est définie par les zones de jeu, la salle d'analyse, la buvette et les toilettes (art. 11.2).**

-Toute boisson alcoolisée est interdite dans la salle de jeu.

- Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des intéressés du jeu, des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, de l'arbitre et des adversaires.

-Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

-Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

-Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

- Les joueurs doivent éviter toute remarque et tout agissement qui pourraient énerver, perturber un autre joueur ou bien jeter le discrédit sur le jeu d'échec (art.11.1).

-Le refus obstiné d'un joueur de respecter les Règles du Jeu d'Échecs sera sanctionné par la perte de la partie. L'Arbitre décidera du score de l'adversaire (art 11.7).

Article 8 : Arbitrage.

Arbitre Principal :

Nicolas SCHMITT - Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE - FIDE ID : 26087375

Article 9 : Droit à l'image

L'organisateur peut être amené à demander à des membres de son club de faire des photos dont des portraits individuels de joueurs qui pourront être diffusés sur le site internet du club et sur la page Facebook du club d'échecs de Seichamps. L'inscription au tournoi vaut acceptation de ces conditions. Tout joueur ne souhaitant pas voir de portrait de lui diffuser, doit se signaler le plus tôt possible à Alain Baris.

L' ARBITRE PRINCIPAL
Schmitt Nicolas

L'ORGANISATEUR
Dubourg Lionel